

Paris, le mercredi 15 avril 2005

L'IRSN REMET A AREVA LES CONCLUSIONS DE L'AUDIT ENVIRONNEMENTAL DES MINES DE COMINAK ET SOMAÏR

AREVA a demandé en 2004 à l'IRSN (Institut de Radioprotection et de Sûreté Nucléaire), expert public de référence en matière de sûreté et de radioprotection, de réaliser une étude indépendante sur la surveillance de l'environnement et l'impact radiologique sur les populations de ses mines au Niger. Cette décision s'inscrit dans le cadre d'une démarche environnementale définie au niveau de l'ensemble du groupe en 2003. Elle oblige chaque site industriel à faire réaliser des études d'impact radiologique et chimique et à mettre en œuvre des plans d'actions et d'améliorations mesurables.

Le Centre national de radioprotection du Niger et le Ministère des Mines nigérien ont été associés à la mission d'audit.

Fidèle à sa politique d'ouverture et de transparence, AREVA met en ligne le rapport intégral de l'IRSN (71 pages). Le résumé ci-dessous en reprend les grandes lignes et indique les décisions concrètes prises par le groupe à la lumière de ses recommandations. Toutes les décisions mentionnées seront appliquées dès 2005.

Par ailleurs, sensible aux questions soulevées par des ONG locales, AREVA a décidé de lancer la réalisation d'une étude épidémiologique indépendante. Cette étude sera effectuée en partenariat avec le ministère de la santé du Niger.

Principaux résultats de l'audit et plan d'actions décidé par AREVA*

Appréciation du réseau de surveillance :

Le réseau de surveillance mis en place par les sociétés minières est globalement cohérent avec les standards appliqués en France. Il permet un suivi régulier des voies d'exposition majeures des principaux groupes de populations nomades et sédentaires fréquentant les environs des sites.

- *Voies d'améliorations proposées par l'IRSN :*
 - *affiner les mesures de l'exposition des groupes situés à proximité immédiate des installations minières dont l'impact n'est pas directement couvert par le dispositif de surveillance (COMINAK principalement),*
 - *mettre en place un suivi spécifique de l'exposition des enfants (en fonction des particularités alimentaires),*
 - *améliorer le suivi de la dispersion de la radioactivité par les vents.*

- *Principales actions décidées par AREVA :*
 - *de nouvelles stations de mesure vont être implantées pour suivre les groupes en question, notamment à proximité de l'entrée de la mine de Cominak ;*
 - *un suivi spécifique des enfants des groupes de référence (nomades et urbains) sera effectué ;*

- La modélisation de la dispersion sera améliorée en renforçant les analyses dans l'entourage immédiat des deux mines (moins de 2 km). Les prélèvements des sols effectués à distance des sites ne montrent en effet qu'un impact très faible des poussières en provenance des mines.

- Lors des réunions de concertations des sociétés minières avec les ONG locales, le problème de l'abondance des poussières soulevées par les véhicules entre Arlit et Akokan a semblé prioritaire pour les populations. En effet, ces poussières diminuent la visibilité des conducteurs. AREVA s'est engagé à proposer des solutions visant à diminuer ce phénomène et à améliorer la sécurité routière.

Appréciation de l'impact radiologique :

Les expositions à la radioactivité sont de l'ordre de ou inférieures à 0,5 mSv par an pour 5 groupes, de l'ordre de 0,5 à 0,8 mSv par an pour 2 groupes et légèrement supérieures à 1 mSv pour le groupe résidant près de la gendarmerie située à l'entrée de la ville d'Akokan*.

- Pour ce dernier groupe, l'IRSN recommande :

- d'engager une campagne de mesures complémentaires afin de préciser le niveau réel d'exposition,
- de rechercher l'origine des concentrations en radon responsable aux trois quarts de l'exposition du groupe,
- de prendre le cas échéant des mesures visant à limiter l'exposition des personnes concernées.

- Principales actions décidées par AREVA :

Les chiffres de 2004, postérieurs à ceux relevés par l'IRSN, font apparaître une exposition inférieure à 1 mSv. COMINAK va cependant engager une campagne d'analyses pour mieux comprendre l'origine des concentrations en radon et prendre des mesures limitant l'exposition des personnes si nécessaire.

Appréciation de la qualité de l'eau :

L'eau potable distribuée à Arlit et à Akokan provient de la nappe souterraine du Tarat, qui se caractérise par de faibles teneurs en uranium et radium.

La distribution urbaine se fait au niveau de 4 châteaux d'eau qui collectent les productions de 20 puits de pompage. Le suivi radiologique effectué par COMINAK et SOMAIR met en évidence des concentrations plus élevées sur quelques puits. Ces constatations peuvent traduire une influence locale des activités minières ou résulter d'un marquage naturel de la nappe par des minéralisations uranifères présentes dans le Tarat.

L'eau de consommation prélevée en zone urbaine dans le cadre de la mission IRSN montre en revanche des teneurs proche du fond naturel des eaux de la nappe du Tarat. Un prélèvement effectué au cercle privé des cadres de COMINAK dans la ville d'Akokan et analysé par l'IRSN a cependant montré une teneur significativement plus élevée en radium

Une partie des eaux d'irrigation des jardins sont les eaux usées des villes traitées par lagunage. Les analyses IRSN montrent que les concentrations reflètent celles des eaux distribuées en ville. Il n'y a donc pas d'augmentation des concentrations dans les eaux du fait de leur usage en ville.

- Recommandations de l'IRSN:

Au cercle des cadres d'Akokan, une contre-analyse doit être réalisée pour comprendre la différence avec les résultats enregistrés jusqu'à maintenant.

- Principales actions décidées par AREVA :

AREVA suit l'évolution des teneurs en radioéléments des eaux de consommation depuis une vingtaine d'années. Lorsque les teneurs observées sur certains puits ne permettent plus une qualité globale satisfaisante, le débit de pompage des puits est notamment ajusté afin d'obtenir un mélange respectant les recommandations sanitaires.

A la suite de ce rapport et afin d'affiner au plus près le couple qualité-quantité des eaux de consommation, AREVA a demandé en avril 2005 à l'IRSN de mener une campagne de prélèvements et d'analyses spécifique et exhaustive sur le réseau de distribution. Pour être fiables et représentatives, ces analyses ont nécessité le prélèvement d'environ 150 litres d'eau. Les analyses sont en cours dans les laboratoires de l'IRSN. Leurs résultats seront disponibles dans les semaines à venir et seront rendus publics.

La dissémination des ferrailles

L'IRSN a effectué des mesures systématiques de débit de dose de radioactivité dans les quartiers habités d'Arlit et prélevé un frottis chez un ferrailleur.

Les résultats de ces investigations ont permis de confirmer la présence sur le marché d'Arlit de ferrailles contaminées en provenance des sites miniers.

Pour la personne la plus exposée, à savoir le ferrailleur, l'impact pourrait s'élever à 1,2 mSv par an.

- Recommandations de l'IRSN :

Même si cet impact ne requiert pas la mise en œuvre de mesures d'urgence, il justifierait :

- que l'on vérifie l'efficacité et l'application rigoureuse des dispositions de contrôle déjà mises en œuvre sur les sites miniers ;

- que l'on mette en œuvre des actions de récupération des ferrailles contaminées dans le domaine public.

Principales actions engagées par AREVA :

- AREVA et le service des mines nigérien, dont l'accord était indispensable pour intervenir sur le domaine public, ont effectué en mars 2005 une campagne systématique de recensement et de détection radioactive des ferrailles proposées à la vente sur les marchés des villes. 10 tas de ferrailles (plusieurs dizaines de m³) ont été mesurés. 5 % des pièces provenaient de ferrailles récupérées sans permission dans les mines. Seules 4 pièces (une vanne, un tuyau, un piquet métallique, un revêtement de bassin) présentaient une radioactivité supérieure à la radioactivité ambiante.

Toutes les ferrailles contaminées ont été récupérées par les compagnies minières.

- A la suite de cette opération et compte tenu de la croissance du marché des ferrailles, le service des Mines va mettre en place un suivi de leur commerce à Arlit. Parallèlement, les sociétés minières assureront un contrôle radiologique sur le marché.

- En complément des mesures de contrôle, de nettoyage et/ou de stockage mises en place depuis 5 ans (contrôle systématique des pièces faisant l'objet d'une demande de sortie du site), les filiales minières d'AREVA ont décidé de ne plus sortir les pièces creuses et de recouvrir systématiquement les ferrailles dont la dépollution n'est pas envisageable, après leur dépôt en décharge dédiée (sur site minier).

*** Rappel du système de Protection radiologique des populations environnantes au moment de l'audit.**

Au Niger, l'arrêté du 8 janvier 2001 reprend la réglementation européenne et fixe pour le public une limite à 5 mSv de dose de radioactivité reçue en 5ans ajoutée au niveau naturel.

Autour des sites des compagnies minières le réseau de surveillance radiologique de l'environnement et des populations concerne les différents vecteurs d'exposition (air, eau et aliments) de 8 groupes humains représentatifs des habitudes de vies locales. Il comprend :

- 13 stations de mesures de la radioactivité émise par le sol, les poussières et le gaz radon présent dans l'air, placées aux lieux les plus exposés fréquentés par les 8 groupes.

- Un ensemble de prélèvements et d'analyses de la radioactivité dans l'eau et dans la chaîne alimentaire.

- La mesure des poussières radioactives déposées au sol suivant un maillage de 56 points de prélèvement sur 7 lignes parallèles traversant les sites industriels et les villes, orientées dans le sens des vents dominant et situées dans un périmètre de 20 km x 25 km englobant les exploitations.

On notera qu'en moyenne sur terre, l'homme est soumis à une dose de radioactivité naturelle d'environ 2,5 mSv par an avec des variations allant de 0,5 à plus de 35 mSv (de 0,5 à 6 en France). Dans l'état des connaissances actuelles, les populations vivant dans l'agglomération de la ville minière d'Arlet au Niger, sont exposés à une radioactivité globale (d'origine naturelle et d'origine industrielle) oscillant annuellement autour de 2,5 mSv.